



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police de l'air et des frontieres

Question écrite n° 440

Texte de la question

M Pierre Pasquini expose a M le ministre de l'interieur qu'a la suite des attentats qui ont ete perpetres en Corse au printemps dernier, des controles d'identite des voyageurs en provenance de Corse et des controles de leurs bagages ont ete mis en place a l'arrivee des avions en provenance de l'ile et a l'arrivee des bateaux qui débarquent leurs passagers a Nice et a Toulon. Les passagers ne sont plus admis a passer par les sorties nationales, mais par les sorties internationales des aeroportos, ou ils doivent, les uns apres les autres, faire controler leur identite. Il en resulte, dans les aeroportos comme dans les ports, des retards considerables qui portent atteinte au tourisme mais plus encore remettent en cause le principe des continuites territoriales entre les departements francais. Il arrive souvent qu'il faille attendre que les fonctionnaires de la police de l'air et des frontieres aient effectue les controles d'identite et la fouille en cale des vehicules avant de pouvoir débarquer. Si ces mesures devaient etre maintenues, la situation deviendrait de plus en plus difficile en periode de vacances. Il lui demande si les controles en cause ont revele une utilite reelle. Il lui fait observer que compte tenu du developpement du tourisme en Corse qui peut etre attendu dans le cadre de l'objectif du marche unique europeen de 1992, ces difficultes de circulation apparaissent comme particulierement facheuses.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif visant a proceder au controle d'identite des voyageurs en provenance de Corse et a la verification de leurs bagages a ete mis en place en mars 1988 par decision du precedent gouvernement. Cette decision a ete prise pour faire face a des menaces precises proferees, apres de graves attentats contre les forces de l'ordre en Corse, par l'ex-FLNC, lors d'une conference de presse clandestine en date du 8 mars 1988. Le porte-parole indiquait, notamment, que, lors de la campagne des elections presidentielles, les clandestins feraient entendre leurs voix sur l'ensemble du territoire francais. Ces menaces d'action etaient, de plus, confirmees par des revelations faites par un membre de l'organisation dissoute apres son arrestation. Il est vrai que ces controles ont occasionne une certaine gene aux passagers, mais dans l'ensemble, ils se sont averes tres dissuasifs et utiles. Meme si l'on peut penser que la violence qui s'est exprimee en Corse a ete plus dissuasive pour les touristes que ces controles de securite, le dispositif a ete amene, durant la periode estivale, de maniere, a limiter au strict minimum necessaire les delais d'attente et les difficultes eventuelles de circulation.

Données clés

Auteur : [M. Pasquini Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 440

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2172